

Conditions de la Gazette :

L'ABRILLE paraît les *Mardi, Jeudi, et Samedi*. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner pour un mois ou plus. Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne font pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiraudand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Théron Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bose, instituteur, Aux Attakapas, chez Mr. Rousseau, et au juge Bryant.

POUR LIVERPOOL,

Le navire anglais, fin voilier, doublé en cuivre, DAVID CANON, capit. Hubbard, est maintenant prêt à recevoir un chargement pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 25 oct Andrew Lockart & Co.

A Fréter,

La goélette POMONE, capitaine Arnaud, est maintenant au bassin depuis quelques jours. Elle est récemment construite, et toute neuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à F. Maher.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 23 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des dits navires. L'époque de leur départ de New-York, est fixé au 1er et 15 de chaque mois. 25 oct Foster & Hutton.

POUR LE BAYOU SARAH,

Le bateau à vapeur, fin marchand COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les dimanches à 10 heures, et de Bayou Sarah tous les dimanches à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à John Hogan & Co. 1 sept rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Le bateau à vapeur, à simple piston, PHOENIX, capt. C. Laurent, part d'ici tous les dimanches à dix heures du matin, et de Bayou Sarah, d'où il repart tous les dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 1 sept Joseph T. Bauduc.

LES sous-signés ont reçu par le navire

l'Extia, un bel assortiment de coutellerie fine, de la fabrique du fameux Bradier, qui a obtenu plusieurs brevets d'invention et de perfectionnement ; entr'autres, des taille-plumes, avec un rafraichisseur, des rasoirs damassés et cuirs à l'émil ; des pots de pâte végétale savonneuse, destinée à attendrir la barbe et faciliter les fonctions du rasoir ; de la pâte minérale pour donner aux rasoirs une ardeur continuelle.

De l'extract d'eau de Cologne extra-purifiée et dans de superbes flacons octogones ; des nécessaires pour hommes &c. Il reste encore au sous-signés trente barriques d'excellent vin de Bordeaux et qu'il ne vendent que \$34.

Outre leur librairie littéraire et d'éducation, ils ont un très-grand assortiment de livres d'enfant en gros et en détail, et de tout des livres en lecture. 18 oct CH. JOURDAN & Co

AUX AMATEURS D'HUITRES,

EXCELLENT Fin de Sauterne, à vendre chez A. MICHOU. 8 oct rue de la Loye No. 67



J. B. JOINAU,

SELLIER ET-CARROSSIER,
PREVIENT ses amis et les habitants, qu'il tient son atelier dans la rue Royale, entre St. Philippe et Damier, dans l'emplacement ci-devant occupé par Mr. Languedo, où il entreprendra toute espèce d'ouvrages concernant son état, ainsi que les raccommodages. Il prévient en outre qu'il tiendra constamment des Harnais de voitures, de charrettes, &c, dans les genres les plus modernes et solidement travaillés, aux prix les plus modérés. oct

Changement de domicile.

J. B. FARDON prévient le public qu'il a transféré son atelier, rue Condé entre les rues Ste Anne et Madison, où il continue à entreprendre toute espèce d'ouvrage concernant sa profession, et à des prix modérés. 16 oct—3

Esclaves marrons détenus en Prison.

A BAYON-ROUGE : Un nègre nommé Bib, âgé d'environ 25 ans, se disant appartenir à M. Hagan de la Nlle.-Orléans. Un nègre nommé Tom, taille de 5 pieds 5 pouces, ayant deux cicatrices sur le côté gauche du cou, et une autre sur la figure. Il se dit appartenir à Mr. Jean-Baptiste, demeurant à environ 9 milles au-dessus de la Nlle.-Orléans. Un nègre nommé Moïse, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 28 ans, ayant une cicatrice sur le front, teint jaune. Il se dit appartenir à Mr. John Lee, à la Nouvelle-Orléans.

Un nègre nommé William, taille de 5 pieds 8 pouces, âgé de 29 ans. Il se dit libre. Un nègre nommé Louis, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 32 ans, ayant deux petites cicatrices sur le front. Il se dit appartenir à la Nlle.-Orléans. Un nègre nommé Enoch, taille de 5 pieds 11, âgé de 22 ans. Il se dit libre. Un griffon nommé Aaron, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé de 35 ans, se disant appartenir à Mr. John Thompson. 110 ballots marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a : Coton de 3-4 et 4-4, 11 ans, 11.11, 11.11, 11.11, Mouchoirs, toile d'Irlande, Rubans, batiste, poignes, Toile de Russie, osaburgs, Couvertes, &c. 4 sept S. W. GAKEY & Co.

COLLEGE LOUISIANAIS.

AVIS—Mr. Cavelier voulant remplir de mieux possible les engagements qu'il a pris dans son prospectus, croit de voir prévenir les parents de ses élèves qu'il s'est adjoint des professeurs qui ne peuvent rien laisser à regretter. Mr. Guillot, déjà connu pour avoir professé avec succès dans cette ville, s'est chargé des cours de Latinité et de Mathématiques, et Mr. Ferdinandville, connu par ses écrits, s'est chargé des cours de langue Française et de Littérature. Espérons que ces études seront, ainsi que les autres, suivies avec le plus grand soin. Mr. Cavelier saisit cette circonstance pour prévenir les parents de ses élèves ainsi que le public, que les exercices militaires qu'il avait annoncés dans le prospectus de son établissement, et qu'il avait suspendus à cause des grandes chaleurs, auront lieu trois fois la semaine, au lieu d'une seule, et qu'ils recommenceront à dater du 1er. Octobre prochain. 13 sept—3

BOIS D'ACAJOU.

A VENDRE—18,698 pieds de BOIS D'ACAJOU de St. Domingue (Nisae) qualité supérieure. Plus, 20 sacs de CASSE de cette année. 1 sept Legriel & Henry.

A LOUER.

TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la halle aux viandes, à l'encoignure de la rue Madison, et de bons magasins avec entresols, deux cuisines à étages, &c. Deux autres maisons à étages, situées dans la rue Madison, joignant les précédentes. On peut en prendre possession immédiatement. Pour les conditions s'adresser au sous-signé, à Branche Banque des Etats-Unis. 1 sept P. N. HUGON.

SUCRE du pays, en boucauds, de bonne qualité, à vendre par

13 sept J. MAGER.

UN marin étranger ayant laissé, il y a environ une semaine, dans une ancre de cette ville, un COFFRE contenant du linge de matelot et ne pouvant se rappeler l'endroit, prie la personne chez qui il se trouve, de le faire transporter à l'adresse de Mr. Melder, rue de l'Hôpital, où il obtiendra une récompense de dix piastres. 23 octobre—1

WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee, 600 chapeaux de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'en trouve de propres pour la saison ; le tout à un prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets. 1er sept

Nouvel assortiment de Chapeaux.
Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du sous-signé, un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York. 1er sept T. B. KEELER, rue du Canal

DOUBLONS—60 Doublons Colombiens, à vendre par 1er sept T. Toby.

Demande d'un Apprenti.
ON a besoin, à cette imprimerie d'un jeune homme d'environ 18 ans, très-actif et intelligent, parlant l'Anglais et le Français, pour lui apprendre l'art d'imprimer. Il recevra des gratifications raisonnables. 13 sept

Lettrés sur le Mexique,
OU **Guide du Voyageur,**
CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains ; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation et le régime des mines.—Par un Citoyen de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1826 et 1827. Cet ouvrage se distribue par livraisons, en un pamphlet de 16 pages, qu'on pourra ensuite faire relier en un ou deux volumes. Chaque pamphlet contiendra une ou deux lettres ; il en sera imprimé un tous les quinze jours, et vendra au prix de 2 escalins. On pourra s'en procurer aux librairies de Mrs. B. Levy, A. L. Boismare, et C. Jourdan & Co. ; à la pharmacie de Mr. Blanchet, et à l'imprimerie de cette feuille. A Donaldson, chez F. Boze. 1er septembre

Le sous-signé étant ici l'agent de Mr. Wm. Prince, de New-York, informe les personnes qui desiront faire venir des arbres fruitiers, des arbustes et plantes d'agrément, ou des fleurs, qu'en lui remettant leurs ordres écrits, il se chargera de les faire exécuter avec promptitude et beaucoup de soin dans le choix. 1er septembre

DESMARE,
Rue St. Philippe No. 178, ou à la Banque de la Louisiane. N. B. Il a reçu dernièrement de Mr. Prince, quelques catalogues, qu'il distribuera avec plaisir aux amateurs. 1er sept

POUR—120 balles Poë, à vendre par A. JEOTAT, rue Toulouse No. 128. 1er sept

A VENDRE, 2 balles de rouge, qualité supérieure, 9 caisses bas de coton pour femmes : à vendre par Currell, Lessassier & Kishaw.

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les sous-signés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandans, de coton, 2 ditto satinets bleus, 2 balles faux bombazet, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 1 ditto bannelle rouge, 6 ditto osaburgs. Ces marchandises, avec ce qu'il y avait précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables. 1er sept Sober, Goodman & Co. No. 40 rue de Chartres

Confitures de Havane.
Le sous-signé vient de recevoir du brick Golden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangées dans des boîtes de 6 et 12 verres, parmi lesquelles il y a de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et gouayaver. Il vend aussi du jus de citrons, par bâilla, gallons et bouteilles. Wm. Smith, rue Bienville, 43 1er sept

A VENDRE, en débarquement de la galiole Méisnie, capitaine Maxel, 4 balles soieries b. ocacans crème de tartre, 3 de verdegria. 4 sept H. Perret & Charbonnet.

AVIS.—Mr. Pichon a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parents de ses élèves, qu'à dater de Mercredi prochain (24 Octobre), la langue anglaise sera régulièrement enseignée dans son établissement par Mr. Marius Hansbrough. PAIX : \$3 par mois. N. B. Cours de tenue des livres. 23 Octobre—21

LETTRÉS de change sur Boston, à vendre par J. A. MENEE.

LOTERIE
De l'Eglise Catholique de L'ETAT DE LA LOUISIANE.
2d. CLASSE.
Autorisée par l'Etat de la Louisiane.
Au profit de l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

Devant être tirée en Novembre.

PROSPECTUS.
1 Lot de... \$10,000 est... \$10,000
1 Lot de... 8,000 est... 8,000
1 Lot de... 6,000 est... 6,000
1 Lot de... 6,000 est... 6,000
1 Lot de... 5,000 est... 5,000
1 Lot de... 4,000 est... 4,000
6 Lots de... 1,000 est... 6,000
12 Lots de... 500 est... 6,000
156 Lots de... 100 est... 15,600
780 Lots de... 10 est... 7,800
7800 Lots de... 6 est... 46,900
8,760 Lots { 24,360 billets } 121,800
15,600 Blancs { à 6 piastres }

23,360 billets à \$6, Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux, et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; et le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les memes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :
No. 1, 3 et 2 \$8000
2, 1 et 3 6600
2, 3 et 1 6000
3, 1 et 2 5000
3, 2 et 1 4000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivants—2, 3, et 4, dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 1000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, aura droit à 500

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 100

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à 10

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 6

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent. J. F. RIBETTY, Commissaire.

L. POTTIER, Administrateur Ayant fourni caution. Tous les ordres devront être franc de port et seront exécutés avec promptitude S'adressant à

J. C. VANDYKE, Agent, 1 sept No. 106, rue de Chartres.

AVIS aux Cultivateurs, Propriétaires et Colporteurs, habitant dans l'Etat de ce Etat.

Le sous-signé, adjudicataire de la ferme de ceaux à accorder aux caboteurs, passeilliers, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes rivières et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui ont pu contracter, que son bureau est ouvert tous les jours, au coin des rues Conti et de la Levée No. 48, au Pon-d'Asnières les diverses licences pour deux mois, au tant qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février 1826, conformément à l'acte intitulé "Acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses causées par les de l'année 1826 et pour d'autres objets" approuvé le 25 août 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent aux mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il s'adressera contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il a placé, dans chaque paroisse, un agent de surveillance. L'assiette est de \$50 à \$100. P. D. HENRY. 25 octobre—12

F. S. DUFOUR, marchand-tailleur, rue de Chartres No. 126, à côté de la Bourse Hewlet, prévient le public ainsi que ses pratiques, qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de DRAPS super fins et **CAHIERES.** 220 octobre—3